

4^e RAPPORT MONDIAL SUR L'APPRENTISSAGE ET L'ÉDUCATION DES ADULTES



**Contribution du Canada
à la quatrième édition
du *Rapport mondial
sur l'apprentissage et
l'éducation des adultes*
(GRALE IV)**

2018



cmecc

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

Council of
Ministers
of Education,
Canada



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



UNESCO Institute
for Lifelong Learning

Institut de l'UNESCO
pour l'apprentissage
tout au long de la vie

4^e RAPPORT MONDIAL SUR L'APPRENTISSAGE ET L'ÉDUCATION DES ADULTES



La contribution du Canada à la quatrième édition du Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (GRALE IV) concerne les progrès accomplis dans le domaine de l'apprentissage et de l'éducation des adultes (AEA) sur le plan des politiques, de la gouvernance, du financement, de la participation et de la qualité depuis la publication du GRALE III, en 2015. La contribution du Canada a été élaborée dans le cadre d'une collaboration entre les ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation au Canada – par l'intermédiaire de l'organisme intergouvernemental qui les rassemble, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] –, le gouvernement du Canada, représenté par Emploi et Développement social Canada (EDSC), et la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO). Le présent document a été préparé par le CMEC.

Le Canada est une fédération rassemblant dix provinces et trois territoires. En vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867* du Canada, ce sont les provinces qui ont le pouvoir de légiférer en matière d'éducation; le gouvernement fédéral délègue des responsabilités comparables aux territoires. Il n'existe donc pas de ministère de l'Éducation au gouvernement fédéral et il n'y a pas d'approche unique de l'éducation des adultes à l'échelle pancanadienne.

C'est le gouvernement du Canada qui est responsable de l'éducation pour les peuples des Premières Nations vivant dans les réserves. Il s'en occupe par l'intermédiaire d'écoles financées par le gouvernement fédéral et administrées par les bandes. Le gouvernement du Canada joue également un rôle essentiel dans le développement des compétences de la population canadienne en investissant dans l'enseignement postsecondaire, la formation et l'alphabétisation, par l'intermédiaire de transferts de fonds aux provinces et aux territoires, de subventions pour la recherche et pour les infrastructures, ainsi que de dispositifs de soutien s'adressant directement aux apprenantes et apprenants.

Chaque province ou territoire (P/T) du Canada est responsable de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ses propres politiques en matière d'AEA. Les programmes d'AEA offerts varient selon la province ou le territoire, mais aussi selon le secteur et la localité. Chaque P/T adapte ses programmes à ses besoins et à ceux des populations auxquelles ils s'adressent. La réponse qui suit fait la synthèse des contributions des P/T et fournit des illustrations et des exemples à l'appui.

Il est important de noter que, si, dans certains cas, les P/T se concentrent sur l'appui aux activités d'apprentissage pour les apprenantes et apprenants adultes dans l'alphabétisation et les compétences essentielles, dans d'autres cas, l'accent est davantage mis sur des activités plus directement en lien avec l'emploi, en se concentrant sur la reconversion et le renforcement des compétences. D'autres encore situent l'apprentissage des adultes dans un cadre portant sur l'apprentissage à vie (qui englobe toutes les formes d'apprentissage à l'âge adulte, y compris les études postsecondaires). Il est important de tenir compte de ces différences quand l'objectif est d'examiner la situation à l'échelle pancanadienne.

Politiques publiques

1. Que diriez-vous, en ce qui a trait aux politiques en matière d'AEA, que votre pays a fait, globalement, depuis 2015?
 - Il a régressé.
 - **Il est au même niveau qu'en 2015.**
 - Il a réalisé des progrès significatifs.

Veillez fournir un exemple concret illustrant les progrès accomplis.

2. Dans quelle mesure votre pays a-t-il progressé dans le domaine de l'AEA depuis 2015 en ce qui concerne les éléments suivants?
 - mise en œuvre de textes de loi : **un peu**
 - mise au point et mise en œuvre de politiques : **beaucoup**
 - mise au point de plans concrets et spécifiques : **plus ou moins**
 - mise à contribution des parties prenantes : **beaucoup**
 - amélioration de la prise en compte et de la validation de l'apprentissage non formel et informel et de l'attribution de titres de compétence pour ces acquis : **plus ou moins**

Commentaires :

Territoires du Nord-Ouest

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de texte de loi en matière d'AEA dans les T.N.-O. Le document sur les politiques d'AEA des T.N.-O., intitulé *Adult Literacy and Basic Education (ALBE) Directive*, est en cours d'examen.

Québec

Pour l'ensemble des réponses au présent questionnaire, on doit noter qu'au regard de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, le Québec s'est doté d'une politique structurante en la matière en 2002 (Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue). Cette politique a permis de consolider et de développer tout autant l'offre de

services éducatifs que l'accès et la participation à la formation. La récente Politique de la réussite éducative, qui a été rendue publique en juillet 2017 et qui vise le développement du plein potentiel de la personne, c'est-à-dire de la petite enfance à l'âge adulte, remet l'accent sur l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie. La mise en œuvre de cette politique s'étend sur 13 ans, soit de 2017 à 2030. Différentes actions seront en place durant cette période, dont une stratégie en matière d'alphabétisation, un plan d'action pour la formation professionnelle et une révision des encadrements législatifs et réglementaires. Ainsi, certaines des réponses aux questions posées s'appliquent difficilement à notre système déjà en progression constante.

Terre-Neuve-et-Labrador

- Pour ce qui est de la mise au point de plans concrets et spécifiques, la province a répondu « plus ou moins », parce que le ministère est en train de rédiger son plan d'action pour l'alphabétisation des adultes.
- Pour ce qui est de la mise à contribution des parties prenantes, la province a répondu « beaucoup », parce que le ministère a organisé des consultations approfondies en 2018 sur la mise au point de son plan d'action pour l'alphabétisation des adultes.

Gouvernement du Canada

Les systèmes d'éducation et de formation du Canada sont bien placés pour aider les Canadiennes et les Canadiens à acquérir des compétences et des aptitudes pertinentes. Ce sont certes les provinces et les territoires qui sont responsables de l'offre de la majorité des programmes en matière d'emploi et de formation, mais le gouvernement fédéral apporte son appui à ces activités avec une panoplie d'ententes de transfert relatives au marché du travail (ETMT). Dans le cadre de ce dispositif, le gouvernement du Canada verse aux provinces et aux territoires près de trois milliards de dollars par an pour financer les programmes relatifs au marché du travail. Emploi et Développement social Canada (EDSC) travaille en collaboration étroite avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour faciliter l'intégration des compétences essentielles et notamment des compétences numériques dans les programmes en matière d'emploi et de formation, afin que la population canadienne dispose des compétences dont elle a besoin dans le monde du travail.

EDSC collabore également avec les municipalités, les systèmes d'enseignement postsecondaire, les employeurs, les syndicats et les autres prestataires de services pour renforcer les systèmes de formation permettant de développer le capital humain dont ont besoin les employeurs et la population du Canada. Le Canada a des programmes de développement des compétences – et en particulier des compétences numériques – qui ciblent des catégories de population défavorisées, comme les Autochtones, les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants, les personnes en situation d'incapacité, les travailleuses et travailleurs d'un certain âge, les jeunes, ainsi que les communautés de langue officielle minoritaire. Le Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles (BACE) du gouvernement du Canada aide la population canadienne à développer ses compétences essentielles, notamment dans le numérique. Les projets qu'il subventionne se concentrent sur la participation au marché du travail, et ils

améliorent, dans cette optique, l'accessibilité des programmes de formation de qualité pour les travailleuses et travailleurs et pour les personnes à la recherche d'un emploi.

Ententes de transfert relatives au marché du travail (ETMT)

Les personnes sans emploi ou sous-employées peuvent avoir accès à des dispositifs de formation et de mise à niveau de leurs compétences qui sont subventionnés dans le cadre d'ETMT (catégorie regroupant les ententes sur le développement du marché du travail [EDMT] et les ententes sur le développement de la main-d'œuvre [EDMO]). Ces mécanismes sont proposés par les provinces et les territoires dans le cadre de leur panoplie de dispositifs de soutien et de mesures en faveur de l'emploi. Il existe toutes sortes de dispositifs de soutien; les mesures comprennent des subventions, une aide financière pour couvrir les frais de transport et de garde d'enfants et un soutien du revenu au-delà des prestations de l'assurance-emploi pendant que les personnes suivent leur formation.

Le gouvernement du Canada a entrepris, en 2016, de grandes consultations auprès des provinces, des territoires et des autres parties prenantes pertinentes afin de s'assurer que les ETMT servent bien à financer des programmes utiles pour l'emploi et pour les compétences. En 2017-2018, le gouvernement a modernisé les ETMT grâce à la mise en place de nouvelles EDMO, qui regroupent les ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi, les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées et l'ancienne Initiative ciblée pour les travailleurs âgés. L'objectif est de veiller à ce que l'ensemble de la population canadienne, c'est-à-dire non seulement les personnes sans emploi, mais aussi les personnes qui ont déjà un emploi et qui ont à mettre à niveau leurs compétences pour la nouvelle économie, ait accès à des dispositifs de soutien dans le domaine de la formation et de l'emploi. En outre, les EDMT ont prévu une plus grande souplesse pour la formation financée par le régime d'assurance-emploi. Des investissements supplémentaires à hauteur de 2,7 milliards de dollars sur six ans pour les ETMT ont été annoncés à partir de 2017-2018.

Ententes sur le développement de la main-d'œuvre (EDMO)

Avec la mise en place de ces nouvelles ententes, les provinces et les territoires disposeront d'une plus grande souplesse en vue de répondre aux besoins divers du marché du travail à l'échelle locale et de proposer à la population canadienne des dispositifs de soutien mieux ciblés, notamment pour les personnes faisant face à de nombreux obstacles qui entravent leur participation au marché du travail. Les nouvelles EDMO permettront également aux provinces et aux territoires de disposer de la souplesse nécessaire pour pouvoir continuer d'offrir des programmes comparables à ceux qui étaient offerts dans le cadre de la Subvention canadienne pour l'emploi, ou de mettre en œuvre de nouvelles initiatives répondant mieux aux besoins divers de leur clientèle.

Dans le budget de 2018, le gouvernement a annoncé un effort de 80 millions de dollars en 2018-2019 et de 150 millions de dollars en 2019-2020 par l'entremise d'EDMT fédérales-provinciales en vue d'apporter une meilleure aide aux travailleuses et travailleurs des industries saisonnières qui connaissent un creux dans le soutien du revenu avant le début de la nouvelle saison.

Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA) et Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP)

La SFCEA et le FCP offrent aux Autochtones, dans l'optique d'encourager les employeurs à embaucher des membres de cette population, des dispositifs de formation avec expérience de travail : formation en milieu de travail, mentorat, observation au poste de travail, etc. Ces dispositifs comprennent des subventions aux employeurs pour l'embauche d'une cliente ou d'un client pendant une période donnée, l'objectif étant de doter la personne de compétences qui lui suffiront pour trouver un emploi à l'issue de la période, soit chez le même employeur soit chez un autre. Le gouvernement du Canada collabore, dans le cadre de la SFCEA, avec les employeurs locaux pour subventionner les mesures au moyen d'une approche personnalisée, dans laquelle chaque cliente ou client est évalué et dispose d'un soutien distinct, en partenariat avec un employeur. Le FCP favorise une approche en partenariat, dans laquelle il est obligatoire d'obtenir un appui financier d'autres partenaires et notamment d'organisations du secteur privé.

Dans le budget de 2018, le gouvernement a annoncé un effort de 2 milliards de dollars sur cinq ans et un soutien régulier de 408,2 millions de dollars par an par la suite pour financer le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (PFCEA), qui remplacera la SFCEA. Ce nouveau programme tient compte des besoins bien particuliers des peuples autochtones, avec des catégories de financement ciblant les peuples des Premières Nations, métis et inuit, ainsi que les peuples autochtones non affiliés et en milieu urbain.

- Le PFCEA comprend des investissements progressifs de 447 millions de dollars sur cinq ans et de 99,4 millions de dollars par an par la suite, et se concentre sur la formation des personnes non pas en vue de leur permettre de trouver rapidement un nouvel emploi, mais plutôt en vue de leur permettre de trouver un emploi de meilleure qualité, mieux rémunéré.
- Le nouveau programme aidera environ 15 000 clientes et clients supplémentaires à acquérir de meilleures compétences et à trouver un emploi susceptible de les aider à connaître la réussite à long terme dans leur carrière professionnelle.

En outre, le PFCEA offre aux Autochtones une formation préalable à l'emploi (littératie, numératie et autres compétences essentielles) et une formation sur des compétences de niveau avancé.

Aide financière aux études : Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE)

Le PCPE et le PCBE permettent de réduire les obstacles financiers empêchant les gens de se lancer dans des études postsecondaires, en offrant des prêts et des bourses aux étudiantes et étudiants ayant fait la preuve de leurs besoins d'aide financière, afin de rendre les études postsecondaires plus abordables et de garantir que l'endettement étudiant reste gérable. Cette aide contribue à renforcer les possibilités dont disposent les étudiantes et étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour participer pleinement au marché

du travail, au fonctionnement de l'économie et à la vie en société. Le programme est offert à l'ensemble des étudiantes et étudiants à temps plein et à temps partiel, indépendamment de leur âge.

Depuis 2015, les apprenantes et apprenants adultes bénéficient d'améliorations plus récentes apportées au PCPE, qui sont offertes à l'ensemble des étudiantes et étudiants admissibles. Ces améliorations comprennent les changements suivants :

- augmentation de 50 p. 100 de la bourse canadienne pour étudiants (BCE) à temps plein et à temps partiel (à compter de l'année scolaire 2016-2017);
- amélioration du Programme d'aide au remboursement, pour qu'aucun individu n'ait à commencer à rembourser son prêt tant qu'il ne gagne pas au moins 25 000 dollars par an (à compter de novembre 2016);
- élargissement de l'admissibilité au programme pour les étudiantes et étudiants à temps plein, avec un nouveau seuil simple à l'échelle nationale d'un niveau plus élevé et progressif (à compter de l'année scolaire 2017-2018);
- élargissement de l'accès aux prêts, avec remplacement du système antérieur d'évaluation des revenus et de l'avoir financier des étudiantes et étudiants par un processus simplifié, dans lequel les étudiantes et étudiants sont censés apporter leur propre contribution d'un montant fixe, en fonction du revenu familial et de la taille de la famille, pour couvrir le coût de leurs études postsecondaires (à compter de l'année scolaire 2017-2018). Ceci est tout particulièrement utile aux apprenantes et apprenants adultes qui souhaitent bénéficier de l'aide financière aux études et qui, dans de nombreux cas, continuent de travailler pendant leurs études ou ont accumulé un avoir financier.

Subventions et prêts pour la formation en apprentissage

Le gouvernement du Canada consacre un budget significatif à la formation en apprentissage avec le programme du Sceau rouge et divers dispositifs de soutien pour les apprenties et apprentis, comme les subventions et prêts suivants :

- Avec le prêt canadien aux apprentis, le gouvernement accorde jusqu'à 4 000 dollars de prêts sans intérêts par période de formation technique, que la personne en apprentissage peut utiliser pour ses droits de scolarité, ses outils, son équipement et ses frais de subsistance, pour remplacer le salaire auquel elle a renoncé ou pour subvenir aux besoins de sa famille.
- La subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti est une subvention ponctuelle imposable de 2 000 dollars au total (sur l'ensemble de la vie de la personne) pour les apprenties et apprentis inscrits qui sont en train d'achever leur formation en apprentissage et en voie d'obtenir leur certificat de compagne ou compagnon.
- La subvention incitative aux apprentis est une subvention imposable de 1 000 dollars par an ou par niveau, et chaque personne a droit à 2 000 dollars au maximum sur l'ensemble de sa vie.
- La subvention incitative aux apprentis pour les femmes vient d'être annoncée. Il s'agit d'une subvention imposable de 3 000 dollars par an ou par niveau, et chaque femme a droit à 6 000 dollars au maximum sur l'ensemble de sa vie. La subvention est destinée aux

femmes souhaitant faire une formation d'apprentie dans un métier du Sceau rouge où les hommes sont majoritaires.

Action Compétences

Dans son budget de 2017, le gouvernement du Canada a proposé une série de mesures en vue de veiller à ce que les travailleuses et travailleurs du Canada aient la possibilité d'améliorer leurs compétences et d'acquérir de nouveaux titres de compétences tout au long de leur vie active. Cette série de mesures a récemment été rebaptisée « Action Compétences ». Dans le cadre de cette initiative, le gouvernement du Canada a annoncé, dans son budget pour 2017, un effort financier de 443 millions de dollars sur quatre ans, à partir de 2018-2019, et de 46,3 millions de dollars par an par la suite, pour aider les adultes à faire des études postsecondaires et à mettre à niveau leurs compétences. Cette initiative comprend plusieurs mesures :

- Elle élargit l'admissibilité pour les adultes reprenant leurs études, avec un projet pilote de trois ans pour mettre à l'essai de nouvelles approches facilitant l'admissibilité au PCPE et au PCBE. À compter de l'année scolaire 2018-2019, les personnes qui n'ont pas fait d'études depuis au moins une décennie, qui souhaitent emprunter et qui ont droit à une bourse du Canada pour études à temps plein pourront obtenir une majoration de 200 dollars par mois (soit 1 600 dollars pour une année scolaire de huit mois). Cette majoration sera versée en sus des autres bourses auxquelles la personne peut avoir droit. Le programme pilote permettra également aux personnes pour qui les circonstances ont changé de manière significative par rapport à l'année précédente de faire réévaluer leur demande de bourse, en fonction de leur revenu pour l'année en cours au lieu de leur revenu pour l'année précédente. Ce changement permettra chaque année à environ 43 000 étudiantes et étudiants supplémentaires d'avoir accès à une bourse du gouvernement fédéral.
- Elle élargit l'admissibilité pour les étudiantes et étudiants qui subviennent aux besoins de leur famille, en augmentant la limite maximum pour les prêts du Canada pour les étudiantes et étudiants à temps plein et à temps partiel ayant des enfants à charge. Pour cela, le gouvernement harmonisera la limite du revenu maximum admissible pour ces bourses avec la limite maximum progressive pour les bourses pour étudiantes et étudiants à temps plein. Ce changement entrera en vigueur au cours de l'année scolaire 2018-2019, et il est prévu qu'il permettra chaque année à 13 000 étudiantes et étudiants supplémentaires d'avoir droit à une bourse.
- Elle élargit l'admissibilité au PCPE et au PCBE pour les étudiantes et étudiants à temps partiel. Lors de l'année scolaire 2018-2019, la limite maximum existante pour le revenu, qui varie à l'heure actuelle selon la province ou le territoire, sera remplacée par une seule et même limite maximum pour l'ensemble du pays. En outre, la limite pour les prêts pour études à temps partiel sera augmentée, de sorte que le nombre d'étudiantes et étudiants à temps partiel admissibles sera plus élevé. Il est prévu que ces changements déboucheront sur une augmentation de 10 000 du nombre d'étudiantes et étudiants à temps partiel admissibles tous les ans.
- Elle propose une meilleure utilisation et une plus grande souplesse des prestations du programme d'assurance-emploi (AE), en vue d'aider les Canadiennes et Canadiens au

chômage à continuer de bénéficier des prestations tout en suivant leur formation. Les mesures comprendront la promotion de la souplesse existante de l'AE, qui permet aux bénéficiaires qui choisissent de suivre un cours ou un programme de formation pendant qu'ils bénéficient de l'AE de rester en conformité avec les exigences du programme. En outre, à compter de l'automne 2018, les bénéficiaires admissibles de l'AE qui perdent leur emploi après plusieurs années dans la population active auront plus de possibilités de continuer de bénéficier des prestations de l'AE tout en suivant un cours ou un programme de formation à temps plein de leur propre initiative, en passant par un aiguillage proposé par Service Canada vers la formation. Cette mesure complète les ressources et les structures de soutien existantes qui sont offertes par les provinces et les territoires et par les organisations autochtones. Il est prévu que 7 000 apprenantes et apprenants adultes environ profiteront chaque année de cette nouvelle mesure.

Gouvernance

1. Est-ce que la gouvernance en matière d'AEA dans votre pays a connu, depuis 2015, les évolutions suivantes?
 - La participation des parties prenantes a augmenté. **plus ou moins**
 - Les systèmes de contrôle et d'évaluation sont plus efficaces. **plus ou moins**
 - La coopération avec la société civile a été renforcée. **plus ou moins**
 - La coordination intersectorielle s'est améliorée. **plus ou moins**
 - La coordination interministérielle s'est améliorée. **légèrement**
 - La coopération transnationale s'est améliorée. **légèrement**
 - Les initiatives de développement des capacités d'accueil ont été renforcées. **nettement**
 - Le système est devenu moins centralisé. **plus ou moins**

2. Y a-t-il eu des améliorations notables dans la gouvernance de l'AEA dans votre pays depuis 2015?
 - Oui.
 - **Non.**

Veillez fournir un exemple concret illustrant cette amélioration.

Commentaires :

Territoires du Nord-Ouest

C'est le statu quo qui règne à l'heure actuelle aux T.N.-O.

Manitoba

L'approche au Manitoba est assez décentralisée. L'objectif est, sur le plan de la gouvernance, d'avoir un bon équilibre entre centralisation et décentralisation des aspects appropriés de l'AEA, afin que les régions soient mieux à même de répondre aux besoins tout en réalisant les

économies d'échelle appropriées. Depuis 2016, le Manitoba se livre à un travail approfondi de réexamen de ses systèmes, qui devrait déboucher sur des améliorations significatives.

Terre-Neuve-et-Labrador

La province n'a pas fourni de réponse développée à la question 2. Elle a répondu « pas du tout » pour chaque énoncé, car c'est le statu quo qui règne dans la province depuis 2015, pendant que le ministère prépare son plan d'action pour l'alphabétisation des adultes. Il est prévu que la mise en œuvre de ce plan débouche sur des améliorations au cours des cinq prochaines années.

Participation, inclusion et équité

1. Quelle a été, depuis 2015, l'évolution du taux de participation (en pourcentage) à l'AEA pour la population adulte dans son ensemble?

- Il a baissé.
- **Il est resté à peu près stable.**
- Il a augmenté.
- Ne sait pas.

Est-ce que votre réponse s'appuie sur des chiffres objectifs? **s.o.**

2. Quelle a été, depuis 2015, l'évolution du taux de participation à l'AEA pour les catégories de population suivantes?

- femmes
- personnes migrantes et réfugiées
- adultes en situation d'incapacité
- adultes défavorisés en raison de leur manque de compétences ou parce qu'ils n'ont pas fait d'études
- personnes habitant dans des régions rurales ou éloignées
- personnes habitant dans des centres urbains
- minorités ethniques, linguistiques, religieuses
- adultes sans emploi
- adultes d'un certain âge

3. Quelle a été, depuis 2015, l'évolution du taux de participation à l'AEA dans les domaines suivants de l'apprentissage?

- alphabétisation et compétences de base
- formation continue et perfectionnement professionnel
- instruction civique

4. Quelle a été, depuis 2015, l'évolution de l'offre de programmes d'AEA pour les catégories de population suivantes?

- femmes **relativement stable**
- personnes migrantes et réfugiées **en augmentation**
- adultes en situation d'incapacité **relativement stable**
- adultes défavorisés en raison de leur manque de compétences ou parce qu'ils n'ont pas fait d'études **en augmentation**
- personnes habitant dans des régions rurales ou éloignées **relativement stable**
- personnes habitant dans des centres urbains **en augmentation**
- minorités ethniques, linguistiques, religieuses **en augmentation**
- adultes sans emploi **en augmentation**
- adultes d'un certain âge **relativement stable**

5. Est-ce que votre pays a fait, depuis 2015, des progrès notables pour améliorer l'accès à l'AEA et la participation aux programmes d'AEA?

- Oui.
- **Non.**

Veillez fournir un exemple concret illustrant cette amélioration.

Territoires du Nord-Ouest

Le Programme d'éducation de base des adultes du Nord (PEBAN), offert par l'intermédiaire du gouvernement du Canada, a amélioré les possibilités offertes aux apprenantes et apprenants adultes dans les Territoires du Nord-Ouest.

Terre-Neuve-et-Labrador

La province a répondu « relativement stable » pour tous les énoncés, car c'est le statu quo qui règne dans la province depuis 2015 en matière d'AEA, pendant que le ministère prépare son plan d'action pour l'alphabétisation des adultes. Il est prévu que la mise en œuvre de ce plan débouche sur des améliorations à l'avenir.

Manitoba

La province se concentre davantage sur la participation, l'inclusion et l'équité pour les Autochtones, en particulier dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

Gouvernement du Canada

La « Politique sur les résultats » du gouvernement du Canada, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016, définit les exigences fondamentales de transparence pour les ministères du gouvernement fédéral du Canada en ce qui concerne l'information sur le travail accompli et l'évaluation de ce travail, tout en mettant en relief l'importance des résultats dans la gestion et dans la prise de décisions sur les dépenses, ainsi que dans la production de rapports destinés au grand public.

Les objectifs de cette politique sont les suivants :

- améliorer l'obtention de résultats dans tous les ministères du gouvernement;
- aider à mieux comprendre les résultats que le gouvernement cherche à atteindre et auxquels il parvient, et les ressources utilisées pour parvenir à ces résultats.

Les résultats attendus de cette politique sont les suivants :

- Les ministères établissent clairement les objectifs à atteindre et les critères d'évaluation de leur réussite.
- Les ministères mesurent et évaluent leur rendement et utilisent l'information qui en découle afin de gérer et d'améliorer les programmes, les politiques et les services.
- Les ressources sont affectées selon le rendement de façon à optimiser les résultats, notamment au moyen de présentations au Conseil du Trésor, d'examen relatifs à l'harmonisation des ressources, et de façon interne par les ministères eux-mêmes.
- Les parlementaires et le grand public reçoivent de l'information transparente, claire et utile sur les résultats atteints par les ministères et sur les ressources utilisées pour cela.

Les ministères du gouvernement fédéral responsables des programmes en lien avec l'apprentissage des adultes ont également pour responsabilité de garantir la qualité de ces programmes (c'est-à-dire d'évaluer leur efficacité et la capacité qu'ils ont de réaliser leurs objectifs).

Dans son budget pour 2018, le gouvernement a annoncé un effort financier allant jusqu'à 27,5 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2018-2019, et de 5,5 millions de dollars par an par la suite, à partir des ressources existantes d'EDSC, en faveur de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT). Cette plateforme de données sécurisée sera hébergée par Statistique Canada et permettra de mieux surveiller et diffuser l'information importante sur le marché du travail. L'information sera accessible à toutes et à tous et servira à contrôler les programmes du gouvernement, afin de veiller à ce qu'ils parviennent bien à leurs objectifs.

Les autres priorités sont de renforcer la collaboration entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autres parties prenantes dans le domaine de la collecte et de la diffusion de l'information sur le marché du travail (IMT).

Le Groupe consultatif pancanadien des intervenants (GCPI) guidera de façon globale les activités du Conseil de l'information sur le marché du travail (CIMT) et notamment, chaque année, la définition des priorités. Le groupe se composera de représentantes et représentants des parties prenantes dans le domaine de l'IMT et des utilisatrices et utilisateurs dans le secteur privé, dans les syndicats et dans le secteur de l'enseignement et de la formation, ainsi que des prestataires de services en matière d'orientation professionnelle et d'emploi.

La production d'IMT et son utilisation dans les politiques publiques est un sujet important de préoccupation au Canada, et c'est l'une des raisons pour lesquelles le Forum des ministres du

marché du travail (FMMT) a mis au point un programme détaillé sur l'IMT, avec notamment la mise sur pied du CIMT. Le mandat de ce conseil est le suivant : « améliorer la rapidité, la fiabilité et l'accessibilité de l'IMT afin de faciliter la prise de décision des étudiants, des travailleurs, des chercheurs d'emploi, des employeurs et des décideurs publics et de favoriser un marché du travail flexible et efficace ». Ses trois priorités au départ sont les suivantes :

- « répondre au besoin d'une IMT locale plus détaillée;
- prioriser la cohérence de l'IMT par l'alignement des définitions, des normes et des méthodologies;
- en consultation avec les intervenants, élaborer et promouvoir une plateforme collaborative pour la diffusion d'IMT aux Canadiennes et aux Canadiens ».

Compétences futures

Dans son budget pour 2017, le gouvernement du Canada s'est engagé à consacrer 225 millions de dollars sur quatre ans (à partir de 2018-2019) et 75 millions de dollars par an par la suite à l'appui aux activités de perfectionnement et de mesure des compétences au Canada. L'initiative « Compétences futures » rassemblera des spécialistes de tous les secteurs et s'appuiera sur l'expérience de partenaires dans les différentes régions du pays pour mettre en évidence les compétences recherchées et exigées par les employeurs, pour explorer de nouvelles approches innovantes du perfectionnement des compétences et pour fournir de l'information devant servir à éclairer les programmes et les investissements à l'avenir. L'initiative comprend, d'une part, le Conseil de Compétences futures, chargé de conseiller le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail sur les nouvelles compétences et sur les tendances dans la population active, et, d'autre part, le Centre de Compétences futures, dont les activités portent sur la mise au point, la mise à l'essai et l'examen rigoureux de nouvelles approches de l'évaluation et du perfectionnement des compétences. Le conseil et le centre s'efforceront tous deux de garantir que le marché du travail au Canada et les systèmes de formation restent adaptés au monde de demain, afin d'aider la population canadienne à s'informer sur les compétences nécessaires dans un monde du travail en constante évolution et à être mieux préparée à connaître la réussite dès aujourd'hui et à l'avenir.

Guide sur les carrières

Emploi et Développement social Canada (EDSC) est en train d'apporter, en réponse à la demande croissante des parties prenantes concernant la disponibilité d'informations plus détaillées sur les compétences pour les professions, une série de mises à jour à sa panoplie de produits dans le domaine de l'IMT et notamment au Guide sur les carrières. La version mise à jour de ce guide indiquera les compétences exigées par diverses professions au Canada et fournira d'autres indicateurs concernant la maîtrise et l'utilisation de ces compétences (importance, fréquence de l'utilisation, etc.).

Pour éclairer l'élaboration du Guide sur les carrières et pour éliminer les problèmes qui existent de longue date dans le domaine de la définition et de la description des compétences, des connaissances, des capacités et des autres domaines d'aptitude, EDSC a mis au point une « taxonomie des compétences et des capacités », destinée à faciliter les discussions sur les compétences à l'échelle pancanadienne et les comparaisons entre professions et entre secteurs

sur les approches et les concepts apparentés. Cette taxonomie, considérée comme étant un « dictionnaire » ou une « base de données » constamment mise à jour, comprend à l'heure actuelle plus de 400 descriptions de compétences, réparties dans sept sous-catégories globales (« compétences », « connaissances », « habiletés », « intérêts », « attributs personnels », « activités de travail » et « contexte de travail »).

La taxonomie a été mise au point à partir des produits du gouvernement du Canada dans le domaine de l'IMT (guide sur les carrières, liste des compétences et des connaissances et profils de compétences essentielles), du système O*Net des États-Unis et de divers cadres nationaux et internationaux axés sur les compétences. EDSC continue de consulter les parties prenantes en interne et en externe, y compris les provinces et les territoires, afin de valider et d'améliorer le contenu de la taxonomie.

Les compétences essentielles et le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)

Le gouvernement du Canada a défini neuf compétences essentielles utilisées dans presque tous les emplois au Canada, à différents niveaux de maîtrise. Ces compétences sont les suivantes : la lecture, la rédaction, l'utilisation des documents, le calcul, la capacité de raisonnement, la communication verbale, le travail d'équipe, l'informatique et les compétences liées à la formation continue. Ces compétences essentielles constituent la base même de l'acquisition de toutes les autres compétences, y compris des compétences techniques et des compétences propres à tel ou tel emploi particulier. De plus, les compétences essentielles aident l'ensemble des travailleuses et travailleurs à suivre l'évolution du milieu de travail, notamment grâce à leur apprentissage sur les nouvelles technologies. Les compétences essentielles vont devenir encore plus importantes avec l'évolution accélérée de la nature même du travail et avec le fait que toutes les professions exigent des compétences d'un niveau supérieur, notamment dans le domaine du numérique.

Il est important de mettre en place des stratégies permettant de mesurer avec exactitude les compétences essentielles que possèdent les individus dans la population active. Le PEICA fournit des données complètes et fiables qui servent à mieux saisir le niveau des compétences chez les adultes. Il n'existe pas d'ensemble de données disponibles en temps réel sur les compétences des adultes qui égale le niveau de détail et de rigueur fourni par ce programme. Cependant, le PEICA n'est mené qu'une fois par décennie, de sorte que les données ne sont pas toujours à jour. En outre, le PEICA ne couvre que trois domaines de compétence en rapport avec le traitement des informations : la littératie, la numératie et la résolution de problèmes dans des environnements technologiques (RPET). Il n'existe pas de données comparables pour la kyrielle d'autres compétences utilisées et exigées sur le marché du travail.

Stratégie de mesure du rendement pour les ententes de transfert relatives au marché du travail (ETMT)

La nouvelle série d'ETMT en cours de négociation comprend un volet important de stratégie de mesure du rendement, sur lequel les ministres se sont mis d'accord lors de la réunion du Forum des ministres du marché du travail du 24 octobre 2017. Cette stratégie correspond à la priorité

commune qu'ont les ministres de rassembler des informations appropriées afin de mieux mesurer les résultats produits, de renforcer la base d'éléments objectifs disponible et d'améliorer la capacité qu'ils ont de rendre compte des résultats à la population canadienne. La nouvelle stratégie de mesure du rendement pour les ETMT peaufine les processus de collecte de données, avec des sous-catégories pour les interventions en matière de perfectionnement des compétences, dans l'optique de mieux mettre en évidence les types d'interventions qui produisent de bons résultats en matière d'emploi. La stratégie servira également à mesurer l'augmentation des compétences en alphabétisation et des autres compétences essentielles chez les participantes et participants.

Renforcement de la participation des parties prenantes et de la coopération avec la société civile

Les membres du Forum des ministres du marché du travail ont pris l'engagement de participer à un travail de collaboration intergouvernementale sur ces priorités. En outre, le plan stratégique du FMMT pour 2017-2020 tient compte du fait qu'il est essentiel de mettre davantage à contribution les employeurs et les autres parties prenantes (syndicats, spécialistes, praticiennes et praticiens, etc.) pour respecter ces priorités. Cette mise à contribution a joué un rôle central dans la mise au point de deux initiatives clés du gouvernement du Canada dans le domaine de l'apprentissage des adultes :

- Dans le cadre d'un processus de collaboration se déroulant sous l'égide du FMMT, des consultations auprès de toutes sortes de parties prenantes ont eu lieu à l'été 2016. Elles ont débouché sur un examen complet et détaillé de l'ensemble des ETMT. En 2017, le gouvernement a annoncé qu'il avait l'intention de procéder à une refonte importante des ETMT, en collaboration avec les provinces et les territoires, en vue de réaliser les objectifs suivants :
 - Les ETMT sont souples et axées sur les clientes et clients, et elles répondent aux besoins des individus, des travailleuses et travailleurs, des employeurs et des catégories de population sous-représentées, notamment des Autochtones.
 - Les ETMT reposent sur des données objectives solides pour mesurer le rendement de façon pertinente, dans l'optique de mieux informer la population canadienne, de mieux répondre à ses besoins et de l'aider à obtenir de bons résultats en matière d'emploi.
 - Les ETMT favorisent l'adoption d'approches innovantes et les échanges sur les pratiques exemplaires.
- Le FMMT s'est engagé, dans l'optique d'améliorer l'offre d'information sur le marché du travail partout au Canada, à mettre sur pied le CIMT et le Groupe consultatif pancanadien des intervenants (GCPI). Le CIMT a été officiellement constitué en organisation à but non lucratif le 21 avril 2017, avec le mandat suivant : « améliorer la rapidité, la fiabilité et l'accessibilité de l'IMT afin de faciliter la prise de décision des étudiants, des travailleurs, des chercheurs d'emploi, des employeurs et des décideurs publics et de favoriser un marché du travail flexible et efficace ». Ses trois priorités au départ sont les suivantes :
 - « répondre au besoin d'une IMT locale plus détaillée;
 - prioriser la cohérence de l'IMT par l'alignement des définitions, des normes et des méthodologies;

- en consultation avec les intervenants, élaborer et promouvoir une plateforme collaborative pour la diffusion d'IMT aux Canadiennes et aux Canadiens ».

Financement 1

1. Dans mon pays, depuis 2015, les dépenses publiques consacrées à l'AEA ont connu l'évolution suivante en proportion des dépenses consacrées à l'enseignement public :
 - Elles ont baissé.
 - **Elles sont restées stables.**
 - Elles ont augmenté.
 - Ne sait pas.
2. Quel est le pourcentage des dépenses consacrées à l'enseignement public qui est affecté à l'heure actuelle à l'AEA?
 - entre 0 et 0,4 %
 - entre 0,5 et 0,9 %
 - entre 1 et 1,9 %
 - entre 2 et 3,9 %
 - 4 % ou plus
 - **Ne sait pas.**

Commentaires :

Gouvernement du Canada

Il est impossible de donner une seule réponse pancanadienne à la question ci-dessus. Chaque province ou territoire a sa propre approche pour l'administration de l'éducation des adultes et pour la production de rapports financiers, tandis que le gouvernement fédéral apporte lui-même aussi une contribution financière dans ce domaine, par l'intermédiaire de divers programmes, politiques et initiatives.

Financement 2

3. Votre gouvernement compte-t-il augmenter ou réduire les dépenses consacrées à l'AEA?
 - **Il compte augmenter les dépenses.**
4. Y a-t-il eu de nouveaux mécanismes ou de nouvelles sources de financement pour l'AEA qui ont été introduits depuis 2015?
 - **Oui.**
 - Non.

Veuillez fournir un exemple concret illustrant la situation.

Commentaires :

Manitoba

Il semble que la province se concentre sur la pérennité du financement et des systèmes dans tous les domaines de l'AEA. Ce qui est nouveau, c'est qu'elle se concentre aussi sur le recours à un financement en provenance du secteur privé.

Terre-Neuve-et-Labrador

La réponse de la province indique que c'est le statu quo qui règne en matière d'AEA depuis 2015, pendant que le ministère prépare son plan d'action pour l'alphabétisation des adultes. Comme le plan n'a pas encore été approuvé, aucun commentaire n'est possible sur les changements éventuels dans la répartition des fonds pour l'AEA.

Nouveau-Brunswick

Dans la province, l'utilisation d'ententes sur le marché du travail est en train de se développer.

Île-du-Prince-Édouard

La province a renforcé son soutien de base aux organismes responsables de l'offre des programmes, comme la PEI Literacy Alliance (alliance pour l'alphabétisation à l'Î.-P.-É.), et elle a lancé plusieurs nouvelles initiatives en vue de renforcer le perfectionnement dans le domaine des compétences essentielles.

Financement 3

5. Votre gouvernement accorde-t-il un financement prioritaire en matière d'AEA pour les catégories de population suivantes?
 - femmes **plus ou moins**
 - personnes migrantes et réfugiées **plus ou moins**
 - adultes en situation d'incapacité **plus ou moins**
 - adultes défavorisés en raison de leur manque de compétences ou parce qu'ils n'ont pas fait d'études **beaucoup**
 - personnes habitant dans des régions rurales ou éloignées **beaucoup**
 - personnes habitant dans des centres urbains **légèrement**
 - minorités ethniques, linguistiques, religieuses **beaucoup**
 - adultes sans emploi **beaucoup**
 - adultes d'un certain âge **légèrement**

6. Votre pays a-t-il apporté des améliorations majeures au financement de l'AEA depuis 2015?
 - Oui.
 - **Non.**

Veillez fournir un exemple concret illustrant cette amélioration.

Commentaires :

Manitoba

La province est en train de faire évoluer ou d'envisager de faire évoluer ses politiques pour qu'elles se concentrent davantage sur les apprenantes et apprenants à faible revenu, qui comprennent les personnes migrantes ou réfugiées, les personnes en situation d'incapacité et les Autochtones (en milieu rural et en centre urbain).

Québec

Question 5 :

- femmes – L'offre de services suit le processus de l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) découlant de la politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.
- habitantes et habitants des zones urbaines – L'offre de formation des réseaux formels et non formels est répartie dans toutes les régions du Québec.

Question 6 – Le ministère a augmenté de 29,5 millions de dollars le financement qu'il accorde annuellement à l'apprentissage et à l'éducation des adultes : une hausse de 5,9 millions de dollars a été accordée au budget alloué à la francisation et une hausse de 5,6 millions de dollars a été consacrée à l'enveloppe dédiée aux organismes d'action communautaire en alphabétisation dans le cadre du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE); 14 millions de dollars ont été injectés dans les services complémentaires à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle, et 4 millions de dollars ont été alloués aux commissions scolaires pour la mise en œuvre de projets novateurs en faveur de la population ayant de faibles niveaux de compétence en littératie.

Terre-Neuve-et-Labrador

Les réponses de la province indiquent que c'est le statu quo qui règne en matière d'AEA depuis 2015, pendant que le ministère prépare son plan d'action pour l'alphabétisation des adultes. En réponse à la question 5, la province indique « beaucoup » pour les adultes sans emploi, qui sont la catégorie ciblée pour les programmes et le financement. Mais les programmes sont ouverts à toutes les personnes qui souhaitent y participer.

Nouveau-Brunswick

Les organismes responsables de la formation en apprentissage et de l'attribution des certificats professionnels ont fait des efforts pour rejoindre les femmes dans les métiers où elles sont traditionnellement peu nombreuses. La province continue de s'efforcer de dépister les troubles d'apprentissage dans la population adulte.

Gouvernement du Canada

Dans l'enseignement supérieur, le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) offre aux membres des catégories sous-représentées des bourses qu'ils n'ont pas à rembourser. Les

bourses suivantes sont cumulables et sont ouvertes à l'ensemble des étudiantes et étudiants admissibles, y compris aux apprenantes et apprenants adultes :

- bourse pour étudiants ayant une invalidité
- bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité
- bourse pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge
- bourse pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge

Femmes

Les améliorations apportées au PCPE, comme l'élargissement des critères d'admission aux étudiantes et étudiants à temps partiel et aux étudiantes et étudiants ayant des personnes à charge et comme les changements apportés au Programme d'aide au remboursement (PAR) du PCPE, sont censées profiter aux femmes en particulier. Ceci s'explique par le fait que les femmes représentent 60 p. 100 environ des bénéficiaires des prêts et des bourses et deux tiers environ des personnes inscrites au PAR, pour le remboursement de leurs prêts.

Personnes migrantes et réfugiées

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) finance l'offre du cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) aux résidentes et résidents permanents et aux personnes protégées au Canada. Le CLIC est généralement offert par un organisme d'aide à l'établissement ou par un autre type d'organisation à but non lucratif, et les personnes admissibles peuvent le suivre gratuitement. De plus, les organismes d'aide à l'établissement offrent souvent des conseils et du soutien pour le recyclage et pour la formation au postsecondaire.

Adultes en situation d'incapacité

Le gouvernement du Canada offre une aide financière (prêts et bourses) aux étudiantes et étudiants ayant une incapacité permanente qui sont inscrits à un programme dans un établissement postsecondaire désigné.

Adultes défavorisés en raison de leur manque de compétences et d'études

Le Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles (BACE), qui relève d'EDSC, collabore avec ses partenaires (gouvernements provinciaux et territoriaux, employeurs, organisations communautaires) pour aider les adultes du Canada à améliorer leur niveau d'alphabétisation et leurs autres compétences essentielles. Il met tout particulièrement l'accent sur le soutien aux individus ayant de faibles compétences et faisant face à plusieurs obstacles dans leur recherche d'emploi. Le BACE offre des fonds par l'intermédiaire du Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour les adultes (PAAACEA) et de l'Initiative nationale sur les compétences essentielles (INCE).

Habitantes et habitants des régions rurales et éloignées

Le Programme d'éducation de base des adultes du Nord apporte son soutien aux personnes en âge de travailler habitant dans le Nord, y compris aux Autochtones, pour les aider à acquérir les compétences de base dont elles ont besoin pour rejoindre la population active et profiter des nouveaux débouchés offerts par l'économie. Dans son budget de 2017, le gouvernement du

Canada a annoncé un financement supplémentaire de 14,7 millions de dollars sur trois ans, à partir de 2017-2018, pour élargir et renforcer ce programme.

Qualité

1. Dans quelle mesure votre pays a-t-il progressé dans les domaines suivants depuis 2015?
 - mise au point de critères de qualité pour les programmes d'études **un peu**
 - mise au point de critères de qualité pour les ressources pédagogiques **un peu**
 - mise au point de critères de qualité pour les méthodes d'enseignement **pas beaucoup**
 - amélioration de la formation initiale des éducatrices et éducateurs **un peu**
 - amélioration de la formation en cours d'emploi des éducatrices et éducateurs **plus ou moins**
 - amélioration des conditions d'emploi **pas beaucoup**
 - évaluation des résultats obtenus dans l'apprentissage **beaucoup**

2. Y a-t-il eu des améliorations importantes dans l'AEA dans votre pays sur le plan de la qualité depuis 2015?
 - **Oui.**
 - Non.

Veuillez fournir un exemple concret illustrant ces améliorations.

Commentaires :

Territoires du Nord-Ouest

Les nouveaux programmes pour accéder au collège ou à l'université offrent un parcours direct vers l'enseignement postsecondaire.

Manitoba

La qualité varie sur l'ensemble du spectre des services d'apprentissage pour adultes. Il est impossible de déterminer les progrès accomplis, s'il y en a.

Alberta

Le programme d'études ne relève pas du ministère de l'Enseignement postsecondaire. Mais dans le Community Adult Learning Program – CALP (programme communautaire d'apprentissage pour adultes), la province a mis au point un cadre de mesure et d'évaluation fondé sur les résultats d'apprentissage et un modèle logique pour l'offre des programmes et pour les démarches que les prestataires de services peuvent utiliser pour montrer l'effet de leurs programmes. Ce modèle logique mesure la qualité en indiquant dans quelle proportion les apprenantes et apprenants utilisent des compétences fondamentales en dehors du milieu d'apprentissage et en montrant l'assurance qu'ils acquièrent, l'identité qu'ils commencent à se construire en tant qu'apprenantes ou apprenants et les progrès qu'ils accomplissent dans la

réalisation de leurs objectifs. Dans le CALP, la province subventionne un système solide pour l'offre des programmes, afin d'aider les praticiennes et praticiens dans leur travail auprès des apprenantes et apprenants cherchant à acquérir les compétences fondamentales.

Les collèges des Premières Nations rendent compte, pour la subvention qui leur est attribuée, du volet qui concerne l'alphabétisation et les compétences essentielles. Ils indiquent le nombre d'apprenantes et apprenants auxquels ils offrent leurs services et le nombre d'entre eux qui achèvent le programme d'une année. Ils fournissent également des informations sur le niveau atteint par les apprenantes et apprenants. Ils fixent eux-mêmes les niveaux de référence par rapport auxquels ils évaluent les apprenantes et apprenants pour ce qui concerne ce volet.

Terre-Neuve-et-Labrador

C'est le statu quo qui règne dans la province en matière d'AEA depuis 2015, pendant que le ministère prépare son plan d'action pour l'alphabétisation des adultes.

Questions portant spécifiquement sur la Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (RAEA) de 2015 - 1

1. Dans quelle mesure vos textes de loi correspondent-ils aux aspects essentiels de la RAEA (définition, champ d'application, buts, objectifs, etc.)?
 - pas du tout
 - très peu
 - un peu
 - **plus ou moins**
 - dans une grande mesure
 - dans une très grande mesure
 - Ne sait pas.

2. Dans quelle mesure les politiques et le cadre stratégique actuels de votre pays correspondent-ils aux principes de la RAEA?
 - pas du tout
 - très peu
 - un peu
 - plus ou moins
 - **dans une grande mesure**
 - dans une très grande mesure
 - Ne sait pas.

Commentaires :

Gouvernement du Canada

La promotion de l'apprentissage à vie constitue un aspect important du Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement du Canada. Le fait de doter les adultes de connaissances, de compétences et d'aptitudes les aide à connaître la réussite sur le marché du travail et à participer, de façon générale, à la vie en société. Les changements adoptés par le gouvernement fédéral depuis 2015 facilitent la mise au point de politiques supplémentaires axées sur l'inclusion en vue d'offrir à l'ensemble des apprenantes et apprenants un accès équitable à l'AEA. En outre, les politiques du gouvernement du Canada continuent de veiller à ce que les catégories de population vulnérables ou ciblées aient accès à l'AEA et puissent y participer.

Questions portant spécifiquement sur la Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (RAEA) de 2015 - 2

3. Veuillez fournir les autres informations dont vous disposez sur les mesures prises par votre pays pour incorporer les principes de la RAEA dans les cadres constitutionnels, juridiques et stratégiques.
4. L'accent a-t-il été mis davantage sur les domaines d'action définis dans la RAEA depuis son adoption en 2015?
 - Oui.
 - **Non.**
 - Aucune information disponible.
5. Veuillez indiquer les domaines d'action sur lesquels votre pays met davantage l'accent depuis 2016.
 - politiques publiques **Non**
 - gouvernance **Non**
 - financement **Non**
 - participation, inclusion et équité **Non**
 - qualité **Non**
 - coopération internationale **Non**

Veuillez fournir un exemple concret illustrant cette amélioration.

6. Votre pays a-t-il mis sur pied un groupe de travail, un service ou un autre mécanisme spécifique avec le gouvernement pour faciliter la mise en œuvre de la RAEA?
 - **Oui.**
 - Non.
 - Aucune information disponible.

Veillez préciser (nom, ministère, sujet, tâches, etc.).

Commentaires :

Alberta

Bon nombre des concepts, éléments, buts et objectifs de la RAEA étaient en place en Alberta avant l'adoption par l'UNESCO de la RAEA en 2015.

Terre-Neuve-et-Labrador

Le ministère a, quand cela était approprié, utilisé la RAEA lors de la mise au point de son plan d'action pour l'alphabétisation.

Québec

Pour l'ensemble des réponses au présent questionnaire, on doit noter qu'au regard de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, le Québec s'est doté d'une politique structurante en la matière en 2002 (Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue). Cette politique a permis de consolider et de développer tout autant l'offre de services éducatifs que l'accès et la participation à la formation. La récente Politique de la réussite éducative, qui a été rendue publique en juillet 2017 et qui vise le développement du plein potentiel de la personne, c'est-à-dire de la petite enfance à l'âge adulte, remet l'accent sur l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie. La mise en œuvre de cette politique s'étend sur 13 ans, soit de 2017 à 2030. Différentes actions seront en place durant cette période, dont une stratégie en matière d'alphabétisation, un plan d'action pour la formation professionnelle et une révision des encadrements législatifs et réglementaires. Ainsi, certaines des réponses aux questions posées s'appliquent difficilement à notre système déjà en progression constante.

Gouvernement du Canada

Le Canada participe activement au Groupe de travail sur l'éducation des adultes de la Commission canadienne pour l'UNESCO, qui comprend diverses parties prenantes travaillant dans le domaine de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation des adultes. Dans le même temps, le gouvernement du Canada a plusieurs groupes de travail de haut niveau en son sein qui se concentrent sur différents aspects en lien avec l'AEA (BACE, PCPE, autres programmes sur les compétences et la formation, etc.).